

**8. Motions :**

8.1 Motion des fractions PLR et PDC « Pour la création d'une coopérative d'habitation saconnésienne »

Mme PERROTIN DURET signale que le titre de la motion a été simplifié par rapport à ce qui avait été annoncé à l'ordre du jour.

M. M. STEINER en donne lecture (*annexe 6*).

Après que chacun ait pu longuement s'exprimer sur les pour et les contres de cette motion, le Conseil municipal décide, **par 17 « oui », 2 « non » et 5 abstentions, de la reporter à la séance de janvier 2017.**

8.2 Motion orale du groupe socialiste, soutenue par les Verts « Souriez, vous êtes filmés »

M. POMATTO informe de la motion :

*Le Conseil municipal du Grand-Saconnex, considérant :*

- *les informations contenues dans l'émission de la RTS Temps Présent du 17 novembre 2016 intitulée « Souriez, vous êtes suspects » ;*
- *les modifications du cadre légal concernant le droit à l'image et la protection des données ces dernières années ;*
- *le nombre important de caméras de surveillance sur notre commune, 72 selon l'émission de la RTS ;*
- *les coûts élevés de l'entretien et du renouvellement du matériel de vidéosurveillance ;*
- *invite le Conseil administratif et la Commission prévention, sécurité à :*
  - *mener une réflexion quant au nombre de caméras, à leur emplacement ainsi qu'à leur nécessité ;*
  - *se mettre en conformité avec le cadre légal actuel, entre autres la LIPAD et le droit du travail ;*
  - *informer la population concernée de la présence de caméras, des heures auxquelles elles fonctionnent ainsi que du traitement des données et de leur utilisation.*

Après une discussion fournie sur la pertinence d'utiliser des caméras de surveillance et sur le fait de filmer des gens à leur insu, **la présidente met au vote cette motion, qui est acceptée par 21 « oui » et 3 « non » et est donc renvoyée en commission prévention, sécurité.**

**9. Résolutions :** Néant.

**10. Questions des Conseillers municipaux :**

M. PORTIER aimerait des nouvelles concernant les travaux sur la route de Colovrex car les soumissions pour la ligne 15 Kv des CFF figurent sur le site « Simap ». Il ne faudrait pas attendre trop longtemps, afin d'être dans les temps pour faire opposition le cas échéant.